

PROCES VERBAL

Assemblée Générale du 18 février 2017

Le 27 février 2016 à 09h30, se sont réunis les adhérents de l'association. La feuille d'émargement permet de constater la présence 43 personnes en nombre suffisant pour délibérer et voter valablement.

Bureau :

Bernard MASSON,

Francis VERITA,

Christine DUPONT

Patrice GERMAIN, souffrant, est excusé

Assistance :

Claude WALLENDORFF (Pdt du PNRA), Pierre CORDIER (Vice-Pdt du CD08), Christophe LEONARD (Député), Claude BREMONT (AFARSE), Florence LEFEVRE (ABMS), Jean-Yves CHEVANNE (ATA), Bernard GIBOUT (AMPB), Nadine GOUGET (Nature et Avenir), Jean-Marie SOGNY (CENCA), André ROYAUX (LEDA), Jean-Pierre FOURNIER (Les Joyeux Godillots de la Lyre), Hubert BRODIER (Revin Rando Patrimoine), Eric FAUCONNIER (ROCQUAD), Jean-Pierre PENISSON (SHNA), Mireille SCHAEDEGEN (Les Compagnons de St Etienne), Richard DEPOIX (APAJH 08), Guy et Chantale MONEDIERE (Moncornet Remonte le Temps), Michael KOBUSINSKI (Fede PECHE), François BRETON, Gilles CARUEL, Jean-Paul CHENU, Jean-Paul DAVESNE, Jean-Michel DEVRESSE, Joël DUJEU, Daniel DUPONT, Bertrand DURBECQ, Guy FONTAINE, Muriel FONTAINE, Eric GARNIER, André JACQUEMART, Agnès JONES, Jean-Marie LEROY, Claude MAIREAUX, Dominique MARION, Renaud MAYOLET, Robert PASCOLO, Robert RAVIAT, Cyril ROUY

Etaient excusés :

Benoît HURE (Pdt du CD08), Mathieu PEROZ (Directeur du PNRA), Jean-Claude COLIN (Ardenature.com), Laurent REIFF (Ardennes Prévention), Jean SERIS (Bras'seris d'Ardenne), Jean-Louis MILHAU (La Maison de la Thiérache), Julien DEJENTE (Hôtel Le St Hubert), Claudine BERTRAND, Catherine CART, Michel DEGREGRE, Chantale GERMAIN, Patrice GERMAIN, Stéphane LAHNER, Claudine ROGER, Roland THIBEAUX, Marie-France WIATR, Stanislas WIATR.

Des pouvoirs (6) ont été transmis par Mr REIFF à Eric GARNIER ; Mr MILHAU à Christine DUPONT ; Mr SERIS à Jean-Yves CHEVANNE ; Mme BERTRAND à Florence LEFEVRE, Mme CART à Bernard MASSON ; Mr LANHER à Jean-Pierre PENISSON

Accueil des participants

Désignation du secrétaire de séance

- *Le président ouvre la séance et désigne le secrétaire : Bernard MASSON. Désignation votée à l'unanimité.*
- *Le président énonce l'ordre du jour*

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du samedi 27 février 2016

Rapport moral, d'activités et financier

Règlement intérieur

Rapport d'orientations 2017

Parole ouverte

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Accepté à l'unanimité.

• Le PV de l'AG 2016 est accepté à l'unanimité.

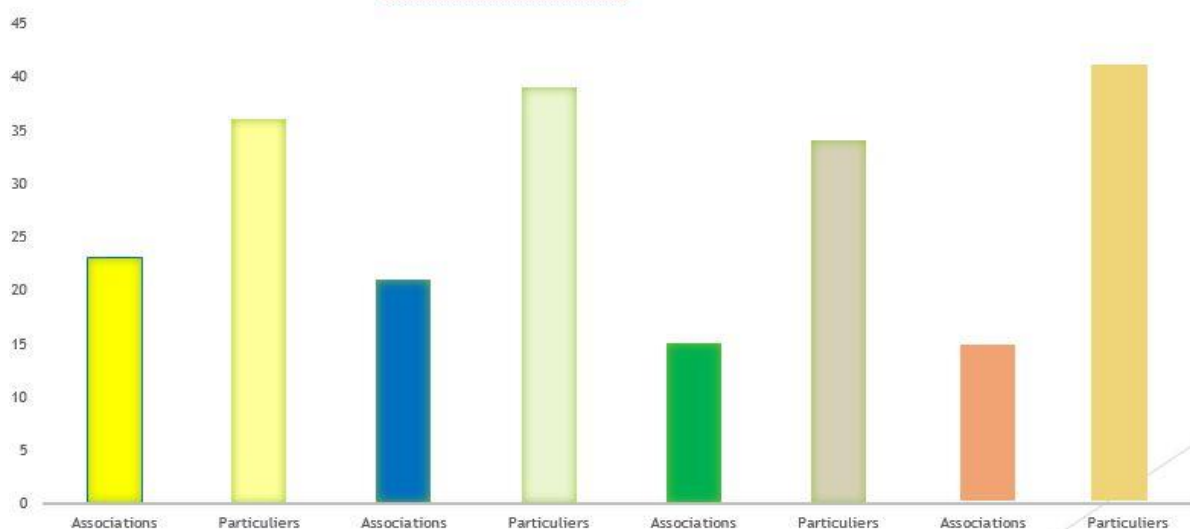
• Rapport moral du président

Bernard Masson rappelle son engagement pris lors du conseil d'administration qui s'est réuni après la dernière assemblée générale. Plus de cinquante rendez-vous auprès de responsables d'associations ont eu lieu et une présence soutenue à chaque sortie a été assurée afin de resserrer les liens qui unissent les différentes composantes de la Société Civile. La traduction de ces démarches devrait se concrétiser dans les adhésions 2017.

Adhésions

2013		2014		2015		2016	
Associations	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
23	36	21	39	15	34	15	41

HISTOGRAMME ADHESIONS



Lors de la constitution de notre association, toutes les composantes de la Société Civile étaient présentes. Bernard Masson regrette que certaines se soient mises à l'écart. Il insiste sur le partage de compétences et de ressources qui permettent de donner des positions concertées et de donner un avis circonstanciés à propos de diverses problématiques.

Toutes les composantes qui viendront se joindre sont les bienvenues. Il rappelle qu'un PNR est avant tout un bras de levier pour faire émerger des idées et permettre aux acteurs locaux de les concrétiser avec l'appui des élus et l'ingénierie des services. Les démarches entamées en 2016 se poursuivront en 2017 avec un accent porté sur le monde de l'Entreprise.

Le Président remercie les membres du Bureau qui ont été des soutiens dans la démarche tout au long de l'année.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

• Rapport d'activités présenté par le président

1. Activités institutionnelles

- Bureau syndical: un représentant, Francis VERITA présent à toutes les réunions.
- Comité syndical : deux représentants, Bernard MASSON et Francis VERITA.
- Les 3 commissions : 5 représentants des Amis autorisés et présences partielles à chacune des commissions.
- Groupes de travail : LEADER (Francis VERITA, Vice-Président du GAL), GEOPARK, plusieurs membres des Amis du Parc invités et présents à chaque réunion.
- Participation et élaboration et animation des Rendez-vous du Parc en partenariat avec les services du Parc.
- Représentations à certains évènements pour le compte du Parc. A la demande du PNRA et avec l'accord du Bureau, nous participons à certains évènements où nous assurons la représentation du PNRA.

Réunions institutionnelles

Commissions					
5	80	9	0,31	1 116,00	
bureau					
1	80	5	0,31	124,00	
Comité Syndical					
2	80	5	0,31	248,00	
Interventions spécifiques (Leader, Géopark)					
2	80	10	0,31	496,00	
				1 984,00	

Sorties animées

Rendez-Vous du Parc					
2	60	15	0,31	558,00	
Uniquement pour les personnes non imposables				558,00	
				2542	

	Nombre de personnes concernées
	Distance parcourue (km)
	Nombre de réunions ou sorties
	0,31 Indemnité kilométrique (euros)
	Montant (euros)

Le tableau illustre les frais de déplacements estimés sur une année. Le montant total estimé tient compte d'une situation maximale.

Nous avons signé avec le PNRA une convention qui prévoit le financement de 5500 euros répartis comme suit :

- 1 500 €, à titre de subvention de fonctionnement forfaitaire,
- 2 000 € pour défrayer les déplacements en réunions du Parc,
- 2 000 € pour les animations, expérimentations, présences aux manifestations évoquées précédemment.

2. Activités propres à la structure des Amis

Bureaux et Conseils d'administration. Chacun est programmé 4 fois par an avec une quinzaine de jours de décalage entre le Bureau et le CA.

Groupes de travail et réflexions internes. En fonction des besoins et à l'initiative de membres du CA.

Un formulaire d'inventaire des stations de plantes invasives a été élaboré pour permettre la localisation des stations de différentes espèces.

Un travail d'évaluation est en cours de réalisation sur certains tronçons de la voie verte pour contribuer à un usage sécurisé et développer les « à côtés »

Rencontres extérieures avec le monde associatif. Lorsque nous sommes sollicités par nos adhérents pour les accompagner dans leur démarche et que le PNRA ne relaie pas l'événement.

Préparation des sorties animées avec les responsables communaux. A chaque sortie, les communes concernées sont invitées à participer. Nous demandons très souvent la mise à disposition d'une salle pour le moment de convivialité après la balade.

Communication. (Christine DUPONT)

Bilan depuis le début

Bulletin d'informations des Amis (2012)

Liste de diffusion des Amis (2012)

Site internet www.amisparcardennes.org (2013)

Adhésion à la Marque Ardenne (2015)

Acquisition d'un matériel informatique (2016)

Le bulletin

54 numéros depuis septembre 2012

Relecture par : Bernard Gibout, Bernard Masson, Jean-Pierre Pénisson et André Royaux

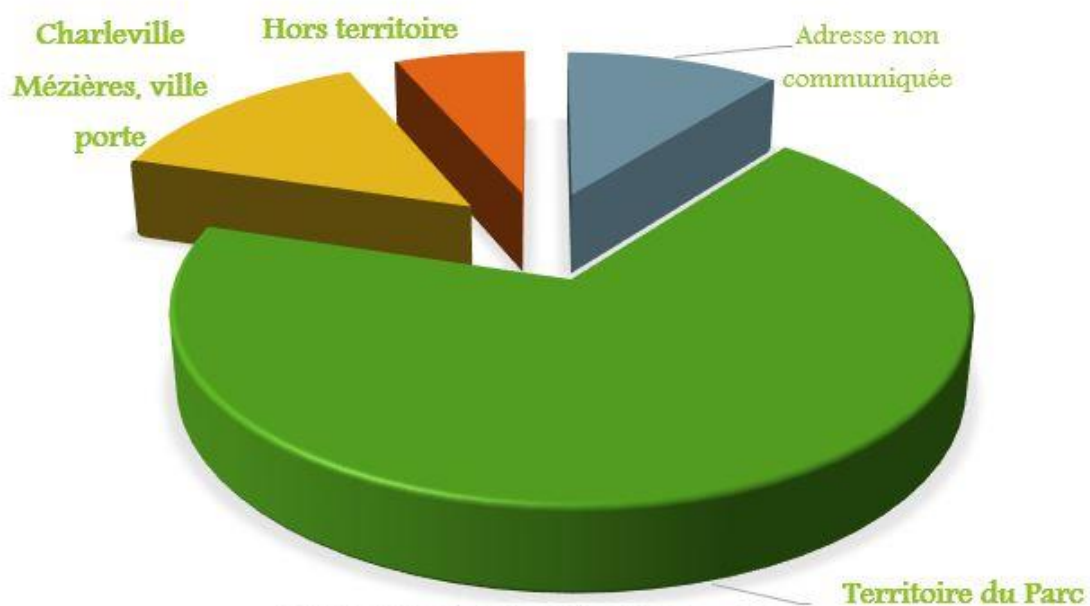
Envoyé par courriel à 1507 adresses individuelles et valides

(302 contacts en 2013 , 638 en 2014, 1021 en 2015, 1184 en 2016)

Envoyé par courrier à 3 personnes

Consultable sur le site internet à la page « Bulletin d'informations »

1507 envois par courriel



TERRITOIRE DU PARC : 1041

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, VILLE PORTE : 208

HORS TERRITOIRE (DONT 46 EN BELGIQUE) : 98 ADRESSE

NON COMMUNIQUEE : 160

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

• Rapport financier présenté par le président en l'absence du trésorier

Principes

✓ Recettes

- * Fixes
- * Ponctuelles

✓ Dépenses

- * Fonctionnement
- * Actions
- * Investissement(s)

✓ Résultat

- * Excédents  Réserves
- * Déficit  À combler

Nos recettes 2016

Subvention du PNRA :	1500,00 €	
Adhésions :	845,00 €	
Total :	2345,00 €	(2294,00 € en 2015)

Nos dépenses 2016

1) <u>Fonctionnement</u> :	863,00 €	
- Assurances, site	187,54 €	
- Fournitures administratives	117,89 €	
- AG, réunions,	220,39 €	
- Frais bancaires, carte	167,44 €	
- Agios, intérêts	110,05 €	
- Téléphone, timbres	87,80 €	
2) <u>Actions</u> :	560,00 €	
- Escapades ferroviaires	271,00 €	
- Soirée contes	59,00 €	
- Sentiers découvertes	59,00 €	
- SHNA	112,00 €	
- Apiculture	59,00 €	
3) <u>Investissements</u> :	1020,00 €	
Total:	2471,00 €	(1902,00 € en 2015)


Notre résultat 2016

Déficit : - 126,11 €

Banque

<input type="checkbox"/> Solde au 31/12/2015	2942,25 €
<input type="checkbox"/> Recettes 2016	3845,00 €
<input type="checkbox"/> Dépenses 2016	2443,00 €
<input type="checkbox"/> Solde au 31/12/2016	4344,15 €
<u>Variation :</u>	+ 1401,90 €

RECETTES		DEPENSES	
<u>Subventions PNRA</u>		<u>Actions</u>	
Générale :	5500 €	Animations, soutiens...	1800 €
		Rendez-vous du Parc	
		Intervenants extérieurs	1050 €
<u>Cotisations adhérents</u>		<u>Déplacements</u>	
Adhésions :	1250 €	Indemnités kms	2000 €
Dons :	100 €		
		<u>Fonctionnement :</u>	
		Timbres, Assurances, tél	1000 €
		<u>Investissements :</u>	
			1000 €
Total :	6850 €	Total :	6850 €



Avec tous les remerciements et nos pensées à Patrice

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

• Règlement intérieur

Règlement intérieur de l'association « Les Amis du Parc naturel régional des Ardennes » adopté par l'assemblée générale du 18/02/2017

Le présent règlement intérieur est le règlement intérieur de l'association de « Les Amis du Parc naturel régional des Ardennes », soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Cette association a pour objectifs de représenter la société civile pour

- ✓ d'encourager les échanges entre les acteurs du territoire du PNR des Ardennes sur les plans local, national et international ;
- ✓ de donner aux usagers et habitants la possibilité d'exprimer leur avis et d'être force de propositions sur la vie du Parc ;
- ✓ de participer à l'animation et à la valorisation du PNR des Ardennes ;
- ✓ de conscientiser à la sauvegarde, à la protection et à la promotion de la qualité du territoire du Parc et de ses patrimoines naturel, culturel, historique, industriel, agricole, bâti... ;
- ✓ de concourir aux initiatives et fédérer les activités autour de l'image du Parc notamment dans les domaines social, économique, scientifique, touristique, éducatif, culturel et sportif ;
- ✓ de veiller à une bonne application de la Charte ;
- ✓ d'encourager les échanges et accompagner les actions du Parc avec le réseau des parcs ainsi qu'avec les territoires voisins et transfrontaliers.

Le règlement intérieur est destiné à compléter les statuts et à en fixer les divers points non précisés, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Le présent règlement intérieur est transmis à l'ensemble des membres de l'Association et à chaque nouvel adhérent par email ou par courrier.

Il sera accessible sur le site internet « amisparcardennes.org ».

Il s'applique à tous les membres, est annexé aux statuts de l'Association.

Les dispositions du présent règlement intérieur doivent être interprétées à la lumière des statuts de l'Association. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, les statuts s'appliquent par priorité sur le règlement intérieur.

Article 1 – Agrément des nouveaux membres.

L'Association peut à tout moment accueillir de nouveaux membres.

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.

Article 2 – Cotisations.

L'adhésion des membres est soumise à une cotisation renouvelable annuellement. Le montant de cette cotisation est fixé chaque année lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Toute cotisation versée à l'Association est définitivement acquise. Il ne saurait être demandé un remboursement de cotisation, quelle qu'en soit la raison.

Chaque adhérent sera avisé par email ou par courrier afin de renouveler sa cotisation. Cette dernière sera versée avant l'Assemblée générale ordinaire. Sans paiement de cette cotisation, une relance sera transmise à l'adhérent par email ou par courrier. Le délai de paiement ne pourra pas dépasser **deux mois au-delà de la date de l'Assemblée générale ordinaire**. Passé ce délai, si l'adhérent n'a pas régularisé sa cotisation, il sera radié de plein droit.

L'Association se réserve la possibilité d'aménager de manière exceptionnelle le montant de la cotisation d'un adhérent, voire de le faire bénéficier de la gratuité, en fonction de sa situation personnelle. Cette décision sera prise au cas par cas par le Conseil d'administration.

Toute cotisation enregistrée sera entérinée par la remise en mains propres ou par courrier d'une carte de membre.

Article 3 – Droits et devoirs des membres de l'association.

Les membres peuvent participer à l'ensemble des activités proposées par l'Association. Ils peuvent prendre part aux projets de l'Association et à leur développement décliné dans le cadre des groupes de travail tels que définis ci-après.

Les membres s'engagent à ne pas entraîner de préjudice moral ou matériel à l'Association et/ou aux autres membres. Ils s'engagent également à ne pas porter atteinte à autrui par des propos ou des comportements inappropriés.

Sachant que l'Association est représentée au sein des commissions thématiques programmées et pilotées par le PNRA, les membres désignés par le Conseil d'Administration des Amis du Parc ont le droit et le devoir d'y participer. Dans ce cadre, ces derniers mettront en avant les objectifs de l'Association.

Chaque membre du Conseil d'Administration représentant une structure organisée sera préalablement désigné par cette structure. Le choix ainsi établi sera transmis au Bureau de l'Association. Un suppléant sera également désigné en cas de défaillance du titulaire.

Le représentant choisi par une structure organisée ne pourra pas occuper un autre siège au Conseil d'Administration en tant qu'individuel.

Le représentant choisi par une structure organisée ainsi que le membre individuel recevra directement les convocations aux réunions organisées par le PNRA dans le cadre des commissions thématiques.

Article 4 – Procédure d'exclusion.

Afin de compléter les termes de l'article 8 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants, cette liste n'étant pas limitative.

- ✓ Non-paiement de cotisation ;
- ✓ Détérioration de matériel ;
- ✓ Comportement dangereux ou irrespectueux ;
- ✓ Comportement non conforme avec l'éthique et les valeurs de l'Association;
- ✓ Absences répétées (deux fois) sans justification Non-respect des statuts et du règlement intérieur de l'Association;

Cette exclusion sera prononcée par le Conseil d'Administration. Le membre concerné est averti par courrier 15 jours avant la prise de décision définitive par le Conseil d'Administration. Après avoir entendu les explications données par le membre devant le Conseil d'Administration, ce dernier évalue, à la majorité absolue des membres présents et représentés, si la radiation est prononcée ou non.

Dans le cas d'une structure organisée, le Conseil d'Administration peut, s'il le juge opportun, pour les mêmes motifs que ceux évoqués précédemment, décider de la suspension temporaire d'un membre plutôt que de son exclusion. Cette décision implique, pour la structure concernée, la perte de sa qualité de membre et de son droit de participer à la vie de l'Association pendant toute la durée de la suspension.

Toute levée de suspension devra faire l'objet d'une demande écrite de la part de la structure concernée et sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. La décision sera prise à la majorité absolue des membres présents et représentés

Article 9 – Inventaire du matériel.

L'inventaire du matériel et des biens de l'Association sera présenté par le trésorier à chaque Assemblée Générale Ordinaire

Article 10 – Déontologie et savoir-vivre.

Toutes les activités de l'Association doivent se pratiquer dans un esprit de bénévolat, d'ouverture, de tolérance et de respect. La concertation est la démarche à privilégier avant tout recours auprès d'instances compétentes.

Tout dossier susceptible de générer un positionnement de l'Association sur un sujet problématique est soigneusement étudié et étayé par des documents pour permettre au Conseil d'Administration de donner un avis circonstancié. Dans tous les cas, le contenu de cet avis est soumis au Conseil d'administration qui approuve le texte à la majorité absolue.

Il ne doit pas être fait état de religion, de politique ou de discrimination quelle qu'elle soit. Les membres s'engagent à demeurer modérés, consciencieux, calmes et neutres les plans politiques, philosophiques et religieux.

Article 11 – Confidentialité.

La liste des membres de l'Association est strictement confidentielle. Tout membre de l'Association s'engage à ne pas divulguer à autrui les coordonnées et informations personnelles des autres membres de l'Association qui ont été portées à sa connaissance par le biais de son adhésion à l'Association.

L'Association s'engage par ailleurs à respecter la charte de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le fichier ne pourra pas être communiqué à quelque personne étrangère ou entreprise qui en ferait la demande.

Article 12 – Adoption, modification et publicité du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux statuts de l'association. Il est ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association.

Sur proposition des membres de l'Association, du Bureau ou du Conseil d'Administration de l'Association, il pourra être modifié par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la majorité absolue des membres présents et représentés. Une fois modifié, le règlement intérieur sera transmis par email ou par courrier à l'ensemble de membres dans un délai de trente jours après sa modification.

Le règlement intérieur sera également accessible à la lecture sur le site Web de l'Association.

Le présent règlement intérieur sera adressé à l'ensemble des membres de l'Association ainsi qu'à tout nouvel adhérent.

Fait à Renwez le 18 février 2017

Claude Maireaux fait étalage de son souci de la précision sur quelques points de détail. Après quelques échanges vifs entre ce dernier et le reste de l'Assemblée, **Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité moins une abstention (Claude Maireaux).**

Le président précise à Claude Maireaux qu'il reste ouvert à toute proposition de modification et qu'un déplacement chez Mr Maireaux est envisageable pour éclaircir certains sujets qui mériteraient des précisions.

• Rapport d'orientations

Missions : FEDERER, PARTAGER, EXPERIMENTER

FEDERER

- ✓ Rassembler les associations pionnières du PNRA
- ✓ Ajouter les associations nouvelles pour élargir et compléter le tissu social et intégrer les structures artisanales, touristiques et culturelles.
- ✓ Donner l'opportunité aux habitants et utilisateurs du Parc d'être des acteurs et contribuer activement à l'émergence d'idées et au développement d'activités à caractère économique, social et environnemental.
- ✓ Permettre au tissu économique et industriel de s'inscrire dans les valeurs de la charte par des conseils et avis.

PARTAGER

- ✓ Permettre une transversalité entre les différents secteurs d'activités
- ✓ Intégrer les responsables communaux aux activités initiées dans le cadre des RV du Parc
- ✓ Donner de l'ouverture aux idées et montrer que des solutions plus respectueuses et parfois moins coûteuses existent en matière d'aménagement
- ✓ Privilégier l'écoute et l'échange. Eviter les rouspétances stériles
- ✓ Dynamiser les potentiels de manière à rendre possible collectivement ce qui est difficile individuellement.

EXPERIMENTER

- ✓ Proposer des solutions sur base des analyses établies par l'évaluation des + et des –
- ✓ Utiliser la connaissance du terrain des habitants pour établir des inventaires et donner à chacune et chacun l'opportunité d'être acteur par la participation à ces inventaires
- ✓ Développer des activités existantes et/ou nouvelles économiquement viables par la mise en valeur du patrimoine environnemental (forêt, bocage, ...)
- ✓ Donner des pistes de mise en valeur de notre patrimoine bâti, culturel et historique pour élargir nos potentiels touristiques

Le rapport d'orientations est adopté à l'unanimité.

• Parole ouverte

Bertrand DURBECQ, apiculteur amateur dans la vallée de la Goutelle souhaiterait qu'un label miel du Parc soit mis à l'étude.

Cyril ROUY, apiculteur professionnel à Champlin, mentionne son intérêt pour les Amis du PNRA et sa volonté d'intégrer le mouvement de la société Civile. Il insiste sur la nécessité d'allier l'agriculture et l'apiculture dans une démarche de sauvegarde des deux métiers au-delà des clichés et dans une vision commune.

Gilles CARUEL insiste sur la préservation du patrimoine bâti et sur l'utilisation de la pierre locale.

Joël DUJEU rappelle l'intérêt de préserver les zones humides et de valoriser les espaces dédiés à ces zones. Il cite l'étang Gehenot à Givet.

Chantale MONEDIERE évoque la création d'un jardin des senteurs.

Agnès JONES lui emboîte le pas avec les sorties découvertes des plantes et ateliers cuisine autour de ce thème.

Robert PASCOLO, adhérent et aussi maire de Thilay, évoque trois sujets : 1. La restauration du four à pains avec le concours de LEDA et la reconstruction de la toiture de faisiaux dans le cadre du programme Leader ; 2. La propreté des bords de chaussées et la nécessité de réfléchir à leur nettoyage ; 3. Les espèces exotiques envahissantes et surtout les oies bernaches en vallées de Meuse et de Semoy deviennent un réel problème qui demande des solutions.

Francis VERITA signale le franc succès recueilli par les escapades ferroviaires et l'intérêt de préserver et restaurer la ligne ferroviaire en tant qu'outil de déplacement et de tourisme. Il mentionne également la nécessité de communiquer avec les territoires voisins et les autres PNR.

Eric FAUCONNIER intervient sur les circuits partagés qui ont été réalisés par son association en collaboration avec le Comité Départemental de Tourisme Equestre (CDTE) sur la forêt communale de Rocroi. Une belle manière de promouvoir le partage du territoire forestier entre tous les utilisateurs, pédestres, cyclistes, équestres et aussi les adeptes des sports motorisés, sans oublier les chasseurs.

Claude WALLENDORF adresse ses félicitations à l'Association qui montre une dynamique à la fois dans la participation institutionnelle et dans l'animation des sorties. Il revient sur la convention qui permettra aux Amis de bénéficier de plus de moyens. Il donne également des explications sur le programme Leader et son agenda probable pour l'année 2017 avec l'appel à projets. Il termine par quelques informations sur la Maison du Parc et maintient la volonté des élus de concrétiser cet outil dans lequel une place sera réservée aux Amis.

Pierre CORDIER adresse également sa reconnaissance aux membres de l'Association. Il suit les bulletins avec attention et assure son écoute aux propositions faites par les Amis. Il tient à préciser sa position sur les oies bernaches en expliquant qu'il est préférable d'utiliser les moyens de neutralisation en amont des naissances pour éviter les méthodes de capture ou d'abattage des oies.

• Renouveau du Conseil d'Administration

Avant la modification des statuts, le Conseil d'Administration était composé de 21 membres. Suite à la modification approuvée juste avant, le nouveau CA pourra être constitué de 30 membres.

Sont sortants et se représentent : Bernard GIBOUT, Nadine GOUGET, Jean-Louis MILHAU, Jean-Pierre PENISSON, André ROYAUX et Jean SERIS.

Sont sortants et ne se représentent pas : Stanislas WIATR

Font acte de candidature : Mathias AVRIL (Semoy VTT Club), Gilles CARUEL, Julien DEJENTE (Hôtel Saint Hubert), Bertrand DURBECQ, Olivier DUCHATEAU, Guy FONTAINE, Dominique MARION, Renaud MAYOLET et Cyril ROUY (Les Ruchers de Thiérache)

Est confirmé dans son mandat sollicité en cours d'année 2016 : Eric FAUCONNIER (ROCQUAD).

Les candidatures et renouvellements sont acceptés à l'unanimité.

Le nouveau CA est composé suivant le tableau ci-dessous

Nom	Prénom	Structure
AVRIL	Matthias	Semoy VTT Club, représentant
BRODIER	Hubert	Revin Rando Patrimoine, représentant
CARUEL	Gilles	Individuel
CHEVANNES	Jean-Yves	ATA, représentant
PAPIER	Philippe	A-N-C, représentant
DEGRE	Michel	Individuel
DEJENTE	Julien	Clos Belle Rose, représentant
DUCHATEAU	Olivier	Individuel
DUJEUX	Joël	Individuel
DUPONT	Christine	Individuel
DURBECQ	Bertrand	Individuel
GARNIER	Eric	Individuel
GERMAIN	Patrice	Individuel
GIBOUT	Bernard	A-M-P-B, représentant
FAUCONNIER	Eric	ROCQUAD, représentant
FONTAINE	Guy	Individuel
GOUGET	Nadine	Nature & Avenir, représentante
LEFEVRE	Florence	ABMS, représentante
MARION	Dominique	Individuel
MASSON	Bernard	Individuel
MAYOLET	Renaud	Individuel
MILHAU	Jean Louis	La Maison de la Thiérache, représentante
PENISSON	Jean Pierre	S-H-N-A, représentant
RAVIAT	Robert	Individuel
ROUY	Cyril	Les Ruchers de Thiérache, représentant
ROYAUX	André	LEDA, représentant
SERIS	Jean	La Bras'Seris , représentant
THIBEAUX	Roland	Individuel
VERITA	Francis	Individuel

